

# Annonces

# Annonces légales

nice-matin  
Mercredi 5 juillet 2023 26

Particuliers  
passer votre annonce  
et payer par



04.93.18.70.00

## Demandes d'emploi

GARDES A DOMICILE

AUXILIAIRE DE VIE dévouée et aimant son métier, sérieuses références, recherche : heures en journée et garde de nuit du lundi au jeudi. Secteur Cannes, Antibes et alentours. Véhicule, pas sérieux et abstenir. Tél. 06.07.44.99.41.

FEMME dynamique, polyvalente, autonome, très discrète, fiable, digne de confiance. Très bonne éducation, bienveillante et attentionnée, bon esprit d'équipe. Qualités humaines, Bilingue Français/Anglais. Excellentes Références. Véhicule, cherche poste: ASSISTANTE PERSONNELLE/ ASSISTANTE MEDICALE/DAME DE COMPAGNE. Jour/nuit, libre immédiatement. Tél.06.19.48.73.53.

Pas sérieux & abstenir

GARDIENNE, SÉCURITÉ

COUPLE DE GARDIEN de villa, 22 ans d'expérience, cherche poste dans le 06. Disponible, Tél.06.06.02.71.67.

## MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE

MACON QUALITE outill, excellent tailleur de pierres seches, construction de murs de soutènement, décoration, toute spécialité, rénovation piscines, carrelage, façade, clôture de jardin, maçonnerie générale T.07.63.45.42.60.

RETRAITÉ actif, sérieux, expérimenté dans le bâtiment, exerce travaux de rénovation intérieur et extérieur : carrelage, dallage, climber, etc...  
EQUIPE, vélocité, Tous secteurs.  
Tél.06.09.81.03.16

JARDINIER QUALITE plantations fleurs et arbres, entretien de jardin, dalle haies et arrosages, tonte pelouses, débroussaillage, déchets, bannage, à la tâche ou à la journée.  
Trevail soigné, Tél. 07.55.62.50.65.

TOUS TRAVAUX PAR PROFESSIONNELS du bâtiment à prix adaptés à votre budget : peintures, carrelage, maçonnerie, électricité, plomberie, plancher moderne.  
Garanties assurées. Dég. 06.  
Les compagnons Tél.07.63.09.71.03.

COFFREUR CHARPENTIER, maçon, murs en pierres, dallage, échancreur, recherche emploi salarié ou entrepreneur ou chez particuliers. Tél. 06.41.64.57.40

MACON QUALITE 35 ans d'expérience cherche emploi chez particulier, à la tâche ou à la journée : toutes rénovations et constructions, peinture, façades, clôture de jardin. Tél.06.52.12.66.95

MACON qualifié cherche emploi effectuée travaux de maçonnerie : pierres taillées et seches, piscines, cloisons, toitures, carrelage, échancre, façades, peintures, plâtre, chez particuliers. Secteur Nice et St Tropez. Tél.06.18.40.39.05

JEUNE HOMME Portugais, sérieux, travailleur, minutieux, cherche emplois tous travaux peintures intérieur et extérieur (volets, grilles, portails, sacco, très compétent en enduit bande...).  
Tous secteurs. Tél.07.80.39.95.52

ANCIEN ARTISAN ELECTRICIEN GENERAL cherche emploi : électricité courant fort, courant faible, dépannage urgent. Libre de suite. Particuliers ou entreprises. Tél.06.99.38.92.53  
elecconcep@gmail.com

RESTAURATION, HÔTELLERIE  
CUISINIER ou chef de cuisine, 35 ans d'expérience en grandes maisons (200 à 500 couverts) : sauces, plats du jour, poissons, grillades, pizzas. Recherche place à Nice à mi-temps, temps complet ou extras. Tél.07.53.66.79.59.

PLONGEUR sérieux, motivé, propre, organisé, cherche emploi. Tél.07.45.45.82.05.  
Jeune retraité SENEVUR de métier, très motivé, très sérieux, cherche emploi à mi-temps sur Nice du mercredi au dimanche, service midi ou soir.  
Disponible de suite. Tél.06.29.43.89.41.

Professionnels,  
vous cherchez à recruter ?

**nicemedia**

04 93 18 70 00

Service 0.15 € / min  
prix appel

## VOTRE JOURNAL COMME VOUS L'AIMEZ, LIVRÉ OU À EMPORTER

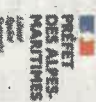


RENDEZ-VOUS CHAQUE JOUR avec le meilleur de l'info et profitez d'un service sur-mesure

APPELEZ-NOUS VITE AU  
3663 Service 0.15 € / min  
prix appel

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2023 à 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes.  
Par derogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire.  
Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1995 et réglée par le décret du 28 décembre 2012.

## AVIS D'ENQUÊTES



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Attribution de la concession des plages naturelles de Villefranche-sur-Mer au profit de la Métropole Nice Côte d'Azur

En exécution de l'arrêté préfectoral du 1er juin 2023, une enquête publique, relative à l'attribution de la concession des plages naturelles de Villefranche-sur-Mer au profit de la Métropole Nice Côte d'Azur aura lieu : du 14 au 21 juillet 2023 inclus à :  
La Mairie de Villefranche-sur-Mer - La Casseille - 06230 Villefranche-sur-Mer - Tél. : 0493763333  
En conséquence, pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi que le registre à finalités non-révisibles sont accessibles par messagerie électronique, sur rendez-vous, sur présentation d'une pièce d'identité ou les heures habituelles d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h30).  
Les observations, propositions, et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées par courrier au commissaire-enquêteur, mairie de Villefranche-sur-Mer, la casseille 06230 Villefranche-sur-Mer, mais également envoyées par messenger à l'adresse suivante : @dm-5m3-alpes-maritimes.gouv.fr, et devront être reçues au plus tard le 31 juillet à 18h30. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête ci-dessus, et seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes (http://www.alpes-maritimes.gouv.fr) Les services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes - Publications - Enquête publique-concessions de plage dans les meilleurs délais.  
Le dossier d'enquête ainsi que les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la mairie.  
Pendant la durée de l'enquête :  
- une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur le site internet de la préfecture (http://www.alpes-maritimes.gouv.fr) (Les services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes - Publications - Enquête publique-concessions de plage) et sur celui de la Métropole Nice Côte d'Azur (https://www.nicemeta.com/infopub/avis-de-conceration-et-enquetes-publiques/)  
- la commune de Villefranche-sur-Mer mettra à disposition du public, en mairie et aux heures d'ouverture normales, un poste informatique permettant de consulter le dossier numérique.  
Par décision N° E 2300001306 du 19 avril 2023, le président du tribunal administratif de Nice a désigné en qualité de commissaire-enquêteur : Monsieur Paul-Denis SOLAL.  
Monsieur le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Villefranche-sur-Mer, la casseille - 06230 Villefranche-sur-Mer, aux jours et heures suivants :  
- du 12 juillet de 08h00 à 12h00  
- le 20 juillet de 08h00 à 12h00  
- et le 31 juillet de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30  
Des renseignements complémentaires peuvent être sollicités auprès du responsable du projet : Métropole Nice Côte d'Azur, direction des activités portuaires et maritimes, Métropole Nice Côte d'Azur, 5 rue de l'Hôtel de Ville - 06094 Nice Cedex 04, Tél. : 04.97.13.36.06, qui publiera l'avis d'enquête sur le site internet suivant : https://www.nicemeta.com/infopub/administratif/avis-de-conceration-et-enquetes-publiques/

Une exploration du délai d'enquête, le registre sera mis à disposition de monsieur le commissaire-enquêteur et des par lui. Dès réception du registre et des documents annexes, monsieur le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la mesure du possible, les représentants des collectivités territoriales et de la mer, les services maritimes, le projet d'opération départementale des territoires et de la mer, les services maritimes et les services maritimes écrits et orales consignés dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour présenter ses observations éventuelles.  
Monsieur le commissaire-enquêteur adressera l'ensemble des pièces, accompagné de ses conclusions motivées dans un délai d'un mois, à la date de la clôture de l'enquête, au préfet des Alpes-Maritimes - direction départementale des territoires et de la mer - service maritime. La copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an sur le site internet net de la préfecture : http://www.alpes-maritimes.gouv.fr Les services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes - Publications - Enquête publique-concessions de plage.  
Monsieur le commissaire-enquêteur transmettra une copie de son rapport d'enquête et des conclusions motivées à la Métropole Nice Côte d'Azur, où toute personne physique ou morale concernée, pourra en prendre connaissance et demander communication, à ses frais, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture. Elle sera également publiée sur le site internet de la ville de Villefranche-sur-Mer : https://www.villefranche-sur-mer.fr et sur celui de la Métropole Nice Côte d'Azur : https://www.nicemeta.com/infopub/administratif/avis-de-conceration-et-enquetes-publiques/

## AVIS ADMINISTRATIFS

MARIE DE ROQUEFORT LES PINS  
AVIS  
CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE

Concernant la Modification Simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme Par arrêté en date du 14 avril 2023, le maire de Roquefort les Pins a présenté la procédure de Modification Simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Pour information, le contenu modifié de la Modification Simplifiée n°2 sera sur les points suivants :  
- Ajouter dans le lexique du Règlement d'Urbanisme que dans les zones urbaines les changements de destination des constructions existantes situées dans les distances de prospect (alignement et séparatif) sont autorisés sous conditions.  
- Ajouter à l'article 2 au titre des occupations et utilisations du sol des zones ZAU qu'un accès routier a été autorisée dans la zone ZAU des Claps, et que cet accès est matérialisé sur le règlement graphique.  
- Ajouter aux articles 11 des zones UB, UC et UD que les toitures plates sont admises sur les annexes et dépendances des constructions sous réserve de recevoir des installations photoovoltaïques, soit que les installations photovoltaïques peuvent être réalisées sur les toitures sous toiles après retrait des toiles de couverture, soit en surimposition limitée des couvertures existantes.  
- Clarifier l'écriture des adresses dans toutes les zones urbaines aux articles 11.  
- Déclarer une erreur matérielle sur les documents graphiques concernant les zones d'écoulement pluvial reportées dans le secteur du chemin du Puits en recourant à la zone de prescription en cohérence avec la topographie des lieux, et en prenant appui sur la justification pluviale mise par le cabinet conseil en charge des problèmes techniques de ruissellement pluvial.  
Conformément à l'article L.103-2-1 du Code de l'Urbanisme, les Modifications du Plan Local d'Urbanisme comportant une évaluation environnementale doivent faire l'objet d'une concertation publique préalable.  
Par délibération N° 2023/44 le Conseil Municipal a fixé les modalités de cette concertation publique, présent sa tenue et une fois la concertation réalisée, d'en tirer le bilan par délibéré.  
Cette concertation publique prévoit :  
- Une mise à disposition électronique (site internet de la Commune) et physique du projet de Modification Simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme en mairie de Roquefort les Pins (salle du Conseil municipal) pendant une durée de plus de 15 jours avec, afin de consigner les remarques et avis, la tenue d'un registre papier à feuillet non mobile et une adresse électronique : mairie@ville.roquefort-les-pins.fr  
- La concertation publique se déroulera le 17 juillet au 7 août 2023, aux jours et aux heures d'ouvertures habituelles avec la possibilité donnée à Monsieur le Maire de réduire, cette durée d'au moins 15 jours en cas de difficulté matérielle rencontrée dans l'exécution de son accompagnement.  
L'information de cette mise à disposition sera garantie par une annonce légale dans le quotidien Nice Matin publié au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition, et un affichage au format A3 tenu sur les principaux points d'accueil du public de la Commune (mairie, centre culturel, autres équipements publics).  
Un bilan de cette concertation publique sera tiré lors d'un conseil municipal ultérieur.

COMMUNE DE BIOT  
CLOTURE DE LA ZAC DE LA CHEVRE D'OR  
Par délibération en date du 29 juin 2023, le Conseil Municipal de la Commune de BIOT a adopté la Zone d'Aménagement Concerté de la Chevre d'Or conformément à l'article R.311-12 du Code de l'urbanisme, et a établi la taxe d'aménagement sur le périmètre correspondant.  
Cette délibération peut être consultée en mairie où elle fait l'objet d'un affichage pendant un mois.

## VIE DES SOCIÉTÉS

### NON-RENOUVELLEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 Avril 2023, de la SELAS PHARMACIE DES ILES, Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée au capital de 28.000 Euros, siège social : 38 avenue de la Gare - 06220 GOLE-JULIAN - n°448 164-210. Il a été décidé de ne pas renouveler les mandats de EXXCOM AUDIT SARL - Commissaire aux Comptes titulaire et de HCFASSO-CIES Commissaire aux Comptes suppléant, en vertu de l'article L227-5-1 du code de commerce.  
Pour avis

## DIVERS

### AVIS

#### EXTRAIT DE REQUÊTE

Extrait de la requête aux fins de déclaration d'absence, présentée le 24 mai 2023 au Tribunal Judiciaire de Grasse. Par jugement en date du 11/05/2023, le Tribunal d'instance de Cannes a la proposition des juges minute n°1205 a constaté la présomption d'absence de M. Valéry GRANDHAYE né le 01/02/1965 à Belfort (90). Plus de neuf ans se sont écoulés sans que M. Valéry GRANDHAYE ne se fasse connaître. Ceci pourvu, en application de l'article 123 du Code Civil, le représentant légal M. Hugues GRANDHAYE son frère né le 18/07/1969 à Belfort (90) professeur Sylvain demeurant 833 avenue de la Résistance 83000 Toulon ayant pour avocat M° Julien BROSSON, Barreau de Grasse 114, av. Ferné-Serrano 06130 Grasse demandé au Tribunal de Grande Instance de Grasse de déclarer l'absence de M. Valéry GRANDHAYE.

## VOS SUPPORTS HABILITÉS POUR LES ANNONCES LÉGALES ET MARCHÉS PUBLICS

LES SUPPORTS PAPIER var-matin  
nice-matin  
LES SUPPORTS NUMÉRIQUES var-matin  
nicematin.com varmatn.com

Tel. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

EUROMILLIONS Résultats du tirage du mardi 4 juillet 2023

14	17	23	36	44	2	8
Aucun gagnant, 49 799 632 € repartis sur 10 millions de gagnants						
5	★	★	★	★	★	★
10	11	1	1	1	12 742,60 €	12 742,60 €
8	★	★	★	★	58	11
58	11	5	5	624,50 €	397,00 €	1 084,50 €
4	★	★	★	★	719	159
2 739	527	239	239	20,20 €	101,70 €	12,80 €
4	★	★	★	★	1 611	325
30 195	6 362	2 843	2 843	33,70 €	6,90 €	33,70 €
3	★	★	★	★	31 605	6 526
66 346	13 960	3 029	3 029	9,60 €	2,40 €	11,00 €
1	★	★	★	★	132 533	28 197
12 670	12 670	5,10 €	2,70 €	7,80 €	7,80 €	
0	★	★	★	★	421 101	68 020
2	★	★	★	★	40 446	5,10 €
2	★	★	★	★	891 791	183 862
0	★	★	★	★	324 642	3,40 €

1 gagnant en France\*\* à 1 000 000 €  
EDP 606 9951

Prochains tirages, vendredi 7 juillet 2023

63 000 000 € + 1 000 000 €

Résultats et informations : fdl.fr

KENO Résultats des tirages du mardi 4 juillet 2023

Tirage du midi

7 9 10 11 12 13 14 17 18 21  
26 30 31 39 47 48 51 53 56 68

Tirage du soir

5 13 14 15 17 19 23 25 36 37  
39 40 41 42 45 49 51 52 59 62

Multiplicateur X 3

JOKER 4 140 642

JOKER 5 016 000

Résultats et informations : fdl.fr